

Impact

ODD principal

ODDs secondaires



Input		2014	2015	2016	2017	2018
Total ressources engagées	Montant €	57 246 €	297 €	264 €	248 €	363 €

Output		2014	2015	2016	2017	2018
--------	--	------	------	------	------	------

Pas de données significatives

Outcome		2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de bénéficiaires	Nombre d'inhumations	20	18	16	15	22

Production de la fiche

Opération d'inventaire	Schiffange 2019
Rédacteur fiche	Deveco SA - Reinhard Lindner
Acteur de terrain	Mederic Thill
Valideur inventaire	Albert Kalmes

Cimetière forestier

Identification

	Entité légale	Locaux 1
Nom	Commune de Schiffflange	Service de la population, des taxes et de l'état civil
Adresse	Avenue de la Libération L-3801 Schiffflange	Avenue de la Libération L-3801 Schiffflange
Web	www.schiffflange.lu	https://www.schiffflange.lu/population-taxes-etat-civil/
Email		
Responsable/ Contact	Paul Weimerskirch 54 50 61 - 301 Paul.weimerskirch@schiffflange.lu	Mederic Thill 54 50 61 - 221 mederic.thill@schiffflange.lu
Forme juridique	Commune	
Date création		
Note Identification:	L'inauguration officielle du Cimetière forestier a eu lieu le 14.7.2014.	

Intention

Quelle était l'intention de ceux qui ont lancé cette initiative ? Quelle tendance l'initiative veut-elle influencer ? Quel effet de réduction d'effets indésirables ou d'augmentation d'effets désirables est recherché ?

- Offrir aux personnes la possibilité d'un dernier lieu de repos proche de la nature, une autre forme d'inhumation, une sépulture naturelle ne nécessitant pas de décoration individuelle
- Offrir un cadre légal pour les personnes qui ne veulent pas être inhumées dans un cimetière traditionnel
- Sépultures dans un endroit calme et un cadre naturel agréable pour les visites des membres de la famille

Description Initiative

Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.

Le cimetière forestier est situé sur les sites Scheed et Weimeschköppchen entre Kayl et Schiffflange. Il s'agit du deuxième cimetière de ce genre au pays. Pour pouvoir offrir cette forme d'inhumation, il faut un permis spécial, que la municipalité a acquis. Le cimetière forestier est divisé entre les communes de Schiffflange et Kayl. Avant que le défunt ne trouve sa dernière demeure dans le cimetière forestier, le corps est incinéré dans le crématorium de Hamm.

Il existe ensuite trois options d'inhumation :

Les cendres du défunt sont déposées dans des trous préparés à cet effet lors d'une cérémonie commémorative. Une plaque commémorant le défunt est apposée sur l'arbre sous lequel les cendres sont enterrées. Tous les arbres sont numérotés et répertoriés dans un registre communal. Dans sa forme actuelle, le cimetière forestier peut accueillir jusqu'à 320 sépultures, divisé en 32 arbres. La plupart des arbres sont des chênes.

Les cendres du défunt sont dispersées à un endroit de la forêt qui aura été choisi auparavant par le concessionnaire en commun accord avec le garde forestier. Le lieu exact de la sépulture ne pourra plus être identifié par la suite. Il s'agit d'une forme anonyme d'inhumation.

Les cendres du défunt sont dispersées dans une clairière de dispersion où les cendres du défunt seront dispersées à un endroit précis du cimetière forestier. Jusqu'ici, à part quatre exceptions d'une forme anonyme d'inhumation, seule la première option a été utilisée.

Le cimetière n'est pas clôturé et un sentier forestier le traverse.

Faiblesses - Menaces

Décrire en quoi l'activité du collectif pourrait avoir des faiblesses au regard de certaines cibles. Un exemple de faiblesses serait des créations d'emplois qui génèreraient d'importantes pollutions environnementales ou une énorme ponction sur les ressources en eau ou sur un biotope protégé. Un exemple de menace serait la possibilité de plainte d'une entreprise du secteur à but lucratif pour la concurrence déloyale que lui ferait une initiative subventionnée du secteur social.

Les utensiles commémoratifs sont un problème. Ceux-ci sont interdits par la loi. Néanmoins, il arrive encore et encore que ceux-ci soient déposés. Une fois par mois, un contrôle est effectué lors duquel les objets existants sont mis au rebut. Il faut éviter que le plastique et d'autres débris ne restent dans la nature. Aussi pour les animaux, certains objets peuvent représenter une source de danger comme les fils métalliques dans les pots de fleurs.

Cimetière forestier

Classification Cible(s) ODD

1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée.
2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire.
3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.

ODD principal



Cible prioritaire de l'ODD principal

16.b	Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable
Commentaire	Un cimetière forestier est soumis à certaines réglementations légales. Un pays doit donc d'abord légaliser cette forme d'inhumation avant qu'une personne puisse se voir accorder cette forme d'inhumation.

Autres cibles de l'ODD principal

Cible	Texte Cible
Commentaire	

ODDs secondaires



Cibles des ODDs secondaires

10.3	Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
Commentaire	
12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
Commentaire	Cette forme d'inhumation est plus durable que l'inhumation traditionnelle. Les pierres tombales ne sont pas nécessaires, les cercueils pour les brûlés sont souvent plus économes en ressources que les sépultures traditionnelles et consomment moins de bois. Aussi, les cimetières consomment du territoire urbain. Les cimetières forestiers représentent une économie.

Rayonnement

Zone géographique concernée par l'initiative (Commune(s), Canton, Nation...)

Nation. Seules les personnes d'autres communes qui n'ont pas leur propre cimetière forestier peuvent trouver leur dernière demeure dans le cimetière. Le cimetière forestier est situé sur le territoire des communes de Schiffflange et Kayl.